
**Arrêté n°2026-05 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE de l'ANNEE 2026**

Le Maire de Villenaux la Petite,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 8 juillet 2021 après avis du Comité Technique du 22 juin 2021, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRETE

Article 1 :

Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe l'agent dont le nom suit :

M. Jérôme DUPLENNE

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Seine et Marne qui en assurera la publicité.

Fait à Villenaux la Petite, le 16 février 2026

L'autorité Territoriale,

Michel POULAIN



L'autorité Territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
Ce recours peut être déposé : directement à l'accueil de la juridiction, par voie postale (de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception) ou par l'application Télécours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.